Dossier





Avertissement

de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies. Les sites Internet www.insee.fr et http://epp.eurostat.ec.europa.eu pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels. Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat

ou l'OCDE, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux

Signes conventionnels utilisés

- ... Résultat non disponible
- /// Absence de résultat due à la nature des choses
- *e* Estimation
- p Résultat provisoire
- r Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
- n.s. Résultat non significatif
- € Euro
- M Million
- Md Milliard
- Réf. Référence

Disparités de revenus et ségrégation dans les grands pôles urbains

Jean-Michel Floch*

La pauvreté est élevée dans les grands pôles urbains, et plus particulièrement dans leurs villes-centres. De façon systématique, la part des revenus inférieurs au taux de pauvreté est supérieure à la moyenne nationale, avec des différences locales très fortes, la part de ces revenus dépassant 25 % dans dix des villes-centres retenues.

La situation est plus contrastée pour ce qui concerne les populations les plus aisées. À Paris et dans la moitié des métropoles, ces populations sont nettement, voire fortement surreprésentées, alors que dans la majorité des villes-centres, elles sont plutôt sous-représentées. La situation de Paris et de sa banlieue est très particulière, avec une forte concentration des hauts revenus à la fois dans la ville-centre et certaines banlieues. En dehors de l'agglomération parisienne, l'analyse des disparités internes des revenus dans les villes-centres fait apparaître trois grands profils qui diffèrent par la façon dont hauts et bas revenus sont sur ou sous-représentés. Les différences de profils entre banlieues sont moins importantes que celles qui existent entre les villes-centres, et font schématiquement apparaître deux groupes, les banlieues aisées et les banlieues à bas revenus.

Mais ces inégalités de répartition des revenus n'épuisent pas la diversité des situations locales, et d'autres indicateurs, mesurant la ségrégation ou la concentration des plus hauts ou des plus bas revenus, sont mobilisés pour mieux appréhender les disparités territoriales.

Les villes sont depuis leur création des lieux où se rencontrent des habitants de statuts sociaux et de niveaux de revenus différents, comme en témoignent à leur manière respective la littérature, l'histoire et la sociologie urbaine. En France, au cours des dernières décennies, les choix de localisation des ménages ont sensiblement modifié la composition sociale des villes-centres, de leurs banlieues et des territoires périurbains sur lesquelles elles exercent leur influence (encadré 1). Ainsi, entre 2007 et 2011, le revenu fiscal médian par unité de consommation a augmenté plus rapidement dans les couronnes périurbaines (+ 3,8 %) que dans les banlieues (+ 2,2 %) et les villes-centres (+ 1,8 %). Les villes-centres restent le lieu de contrastes sociaux marqués : les inégalités de revenus, mesurées par l'intervalle interdécile y sont nettement plus fortes et s'amplifient [Floch, 2014].

Sans épuiser la complexité des inégalités sociales, les inégalités de revenus en constituent sans doute le meilleur résumé. La constitution du dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) appariant revenus fiscaux et sociaux permet désormais de mieux mesurer les niveaux de vie et la pauvreté monétaire (encadré 2). En outre, la localisation à l'adresse des données permet de construire une vision spatiale plus précise des phénomènes. Elle fournit ainsi les moyens d'une meilleure analyse des différences entre les grandes agglomérations et au sein même de ces agglomérations.

^{*} Jean-Michel Floch, Insee.

Une pauvreté très présente dans les villes-centres

Plusieurs études [Floch, op. cit.; Aerts et al., 2015] ont mis en évidence l'importance de la pauvreté dans les **grands pôles urbains** et notamment dans leur villes-centres. Les taux de pauvreté y sont plus élevés que dans les communes isolées hors influence des pôles (voir *fiche 1.9* dans cet ouvrage). En 2012, 65 % de la population pauvre réside dans les grands pôles urbains, dont 31 % dans leurs villes-centres [Aerts et al., op. cit.]. Les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté y sont surreprésentés puisque les villes-centres des grands pôles urbains rassemblent 22,5 % de la population.

Cette situation est observée dans la plupart des agglomérations : parmi les villes-centres des pôles urbains de France métropolitaine retenus dans cette étude, seules quatre d'entre elles ont une part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté inférieure à la moyenne métropolitaine ; et seulement onze ont des taux de pauvreté inférieurs à ceux enregistrés dans l'ensemble des communes isolées. À l'inverse, ces taux peuvent être très élevés dans certaines villes-centres, dépassant les 25 % dans dix d'entre elles, toutes situées, à l'exception de Mulhouse, en Nord-Pas-de-Calais-Picardie ou en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Cette part élevée de la pauvreté dans les pôles peut être mise en relation avec l'importance du parc social. Plus de 90 % des 4,62 millions de logements sociaux selon le Répertoire du parc locatif social (RPLS) sont situés dans les grands pôles urbains et ont pour vocation d'accueillir des ménages à faibles revenus (figure 1).

1. Répartition des logements sociaux et des ménages fiscaux selon le type d'aire urbaine en 2012

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012 pour l'ensemble des logements, Répertoire du parc locatif social (RPLS) pour les logements sociaux.

		CII /0		
	Logements sociaux	Ensemble des ménages fiscaux		
Grandes aires urbaines	90,4	82,2		
Villes-centres	38,7	26,0		
Banlieues	42,4	33,1		
Couronnes	9,3	23,1		
Petites et moyennes aires	6,5	7,8		
Autres territoires	3,1	10,1		
Ensemble	100,0	100,0		

Les très hauts revenus sont également présents dans certaines villes-centres

À la différence des communes isolées ou des petites et moyennes aires, les villes-centres et leurs banlieues prises dans leur ensemble, rassemblent aussi une part supérieure à la moyenne de populations ayant des revenus élevés : respectivement 26,6 % et 41,3 % de la population ayant des revenus supérieurs au 9^e décile de niveau de vie, alors qu'elles rassemblent respectivement 22,5 % et 34,8 % de la population. Plus on monte dans l'échelle des revenus et plus on trouve une part importante des populations correspondantes dans les villes-centres (figure 2).

2. Répartition territoriale des ménages aux niveaux de vie les plus élevés en 2012

en %

on 0/

	Population ayant un niveau de vie supérieur au quantile					Ensemble
	0,8	0,9	0,95	0,99	0,999	de la population
Grandes aires urbaines	84,2	85,4	87,2	88,6	90,5	76,9
Villes-centres	23,6	26.6	29,8	36,5	44,2	22,5
Banlieues	40,9	41,3	41,4	38,0	34,8	34,8
Couronnes	19,7	17,5	16,0	14,1	11,5	19,6
Petites et moyennes aires	4,9	4,5	4,2	4,2	4,2	7,3
Autres territoires	10,9	10,1	8,6	7,2	5,3	15,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Lecture : 36,5 % des individus des ménages ayant des revenus supérieurs au quantile 0,99 habitent dans les villes-centres des grands pôles. Ces villes-centres rassemblent 22,5 % de la population totale des ménages fiscaux.

Sources: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012.

Encadré 1

Définitions territoriales

Selon le **zonage en aire urbaine 2010**, une aire est composée d'un **pôle** et le plus souvent d'une couronne. Un **pôle** est une **unité urbaine** (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa **couronne** correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

On distingue les **grandes aires urbaines** fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les **moyennes aires**, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les **petites aires** basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

Les **communes multipolarisées des grandes** aires urbaines sont les communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Elles forment avec elles un ensemble d'un seul tenant, appelé **espace des grandes aires urbaines**.

Les autres communes multipolarisées sont celles situées hors de l'espace des grandes aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires (petites, moyennes ou grandes).

Les **communes isolées hors de l'influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées.

Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.

Les grands pôles urbains sont de tailles très différentes. On s'est limité aux pôles les plus peuplés, en ne retenant que les trois tranches d'unité urbaine les plus importantes définies dans le recensement de la population et correspondant aux unités urbaines de plus de 100 000 habitants. De cet ensemble, l'aire urbaine de Genève-Annemasse a été exclue, la ville-centre du pôle étant située en dehors du territoire français. 53 pôles urbains sont analysés.

Sont qualifiés de **métropole** les pôles urbains des agglomérations définies dans les lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Ce sont: Paris, Aix-Marseille-Provence, Lyon, Toulouse, Lille, Nice, Nantes, Rennes, Strasbourg, Grenoble, Montpellier, Brest, Rouen, Bordeaux, Nancy.

Encadré 2

Sources

Les statistiques présentées ici sont issues de l'exploitation du fichier localisé social et fiscal (Filosofi) de 2012. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Les fichiers sociaux reçus de la CCMSA portent sur l'ensemble de l'année; ceux en provenance de la Cnaf et la Cnav portent uniquement sur le mois de décembre, ce qui nécessite de reconstituer par extrapolation les montants annuels, en utilisant notamment les informations disponibles sur la composition des familles.

Ces données permettent ainsi de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales) avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins : jusqu'à la commune et prochainement à des niveaux infra-communaux. Ce faisant, le dispositif Filosofi remplace ainsi les anciens dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) (qu'il englobe) et Revenus disponibles localisés (RDL) (qui ne fournissait des données qu'au niveau départemental).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (foyer, maison de retraite, etc.).

Au niveau national, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté.

Sur l'ensemble des villes-centres des grands pôles urbains, le profil de distribution des revenus a une forme en U : les extrémités de la distribution des niveaux de vie y sont surreprésentées (encadré 3). La tendance est la même, mais de façon plus atténuée, dans les banlieues des grands pôles, prises aussi dans leur ensemble. Cette forme de la distribution s'oppose à celles des couronnes. Dans ces dernières, les bas revenus, mais aussi les plus hauts revenus sont sous-représentés, ce qui se traduit, par une faible part (8,8 %) des ménages vivant sous le seuil de pauvreté (figure 3).

Mais les situations des villes-centres et des grands pôles urbains sont, dans le détail, assez diversifiées par rapport à ce profil moyen. Si les populations à bas revenus sont systématiquement très présentes dans les villes-centres des grands pôles urbains, ce n'est pas toujours le cas pour les populations à hauts revenus. La surreprésentation conjointe des très hauts et très bas revenus ne se rencontre qu'à Paris, dans quelques grandes métropoles, notamment Lyon, Toulouse, Nantes et Bordeaux, et dans quelques pôles urbains comme Bayonne ou Annecy qui ont une forte activité touristique. Finalement, le profil en U global que l'on observe dans les villes-centres des grands pôles résulte surtout du poids de Paris et de quelques grandes métropoles. Mais dans 38 des villes-centres étudiées dans l'article, représentant 50 % de la population considérée, la part des revenus supérieurs au seuil national du 9° décile est inférieure à 10 % (situation nationale). Dans cinq d'entre elles, cette part n'atteint pas 5 %.

Encadré 3

Analyse des profils de revenus et classification des agglomérations

La distribution des revenus disponibles est l'outil d'analyse privilégié dans cet article. Le revenu disponible médian qui a été privilégié dans [Floch, 2014] ou [Aerts et al., 2015] ne permet pas d'apprécier l'hétérogénéité interne. La variance est un indicateur synthétique très utile, mais des distributions de revenus qualitativement différentes peuvent avoir une même variance. On a donc choisi de conserver une bonne information en ventilant les revenus en dix classes, déterminées à partir des déciles nationaux de revenu. Le partage de la population d'un territoire selon ces dix classes fournit ce que l'on a désigné comme un profil.

À partir de ce profil, des distances peuvent être calculées. La distance entre les profils des territoires A et B que l'on a utilisé est la suivante :

$$d(A,B) = \sum_{i=1}^{10} |p_{i,A} - p_{i,B}|$$

où p_i est la proportion de la population du territoire A appartenant au i^e décile de niveau de vie.

C'est la somme des valeurs absolues des différences entre les fréquences de chacune des classes, qualifiée parfois de « distance de Manhattan ». Pour partitionner les territoires, toutes les distances ont été calculées deux à deux et une matrice de proximité a été constituée puis analysée avec des méthodes factorielles.

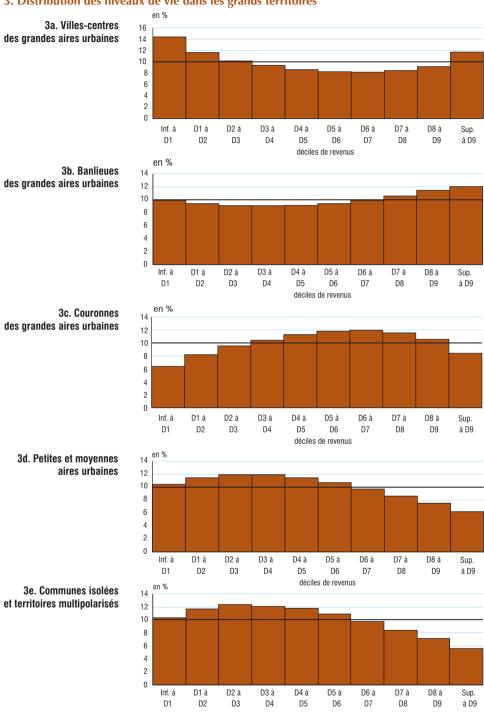
Pour ce faire, Paris et sa banlieue ont été isolées pour en faire une analyse séparée. La seule ville-centre de Paris a une population supérieure à la grande majorité des pôles urbains étudiés. Sa banlieue compte plus de 7 millions d'habitants et présente une hétérogénéité interne considérable.

Pour présenter une analyse synthétique, des regroupements ont été faits à partir d'une analyse des villes-centres et d'une analyse des banlieues. De façon volontaire, le nombre de classes a été restreint dans chacune des analyses. Les valeurs retenues, trois pour les villes-centres et deux pour la banlieue, correspondent à des partitions de bonne qualité statistique sans constituer pour autant la valeur optimale. Le choix de ces valeurs optimales aurait conduit à un nombre de croisements trop nombreux.

Définitions : déciles et intervalle interdécile

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui la partagent en 10 sous-populations d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^edécile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie... L'intervalle interdécile est l'écart entre les déciles D9 et D1 ; il contribue ainsi à la mesure des inégalités, en particulier de la dispersion, de la population sur le critère considéré.

3. Distribution des niveaux de vie dans les grands territoires



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul. Sources: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012.

Trois profils types pour les villes-centres et deux pour les banlieues

L'analyse des profils de distribution des revenus permet d'affiner l'analyse et de proposer un regroupement des principaux pôles urbains à partir des caractéristiques de leur **ville-centre** et de leur banlieue, Paris et sa banlieue faisant l'objet d'une analyse séparée. À partir des similitudes de leurs profils, les villes-centres hors Paris peuvent être regroupées en trois ensembles (*figure 4*).

- Le profil-type du premier ensemble, qui rassemble 11 des villes-centres hors Paris et 28,1 % de leur population, se caractérise par une surreprésentation des revenus extrêmes. Les bas revenus sont plus fréquents que dans la situation nationale, comme dans l'ensemble des villes-centres des grands pôles urbains. Ce premier ensemble se distingue également par des revenus supérieurs au 8° décile plus fréquents ce qui lui confère un profil en U caractéristique des villes-centres prises dans leur ensemble. Ce groupe rassemble un grand nombre des grands pôles urbains, dont plusieurs métropoles comme Lyon, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Grenoble et Rennes. Beaucoup d'entre elles se trouvent dans des régions à dynamisme démographique important, notamment proches de la façade atlantique. La présence de Thionville dans ce groupe s'explique par l'importance des hauts revenus issus du travail frontalier.
- Le deuxième ensemble de villes-centres qualifiées d'intermédiaires est le plus important numériquement (61 % de la population des villes-centres hors Paris) et rassemble 31 des pôles urbains étudiés. Les faibles revenus, et pas seulement les plus faibles, y sont très présents. Les hauts revenus sont moins fréquents qu'au niveau national, mais ils restent représentés. Au-delà du revenu médian, la répartition dans les classes est assez uniforme. Les métropoles qui n'appartiennent pas au groupe à profil en U font partie de ce groupe avec, notamment, Marseille-Aix-en-Provence, Nice, Lille, Montpellier, Strasbourg, ainsi que la majorité des villes qui, sans être des métropoles, sont capitales de région, anciennes ou nouvelles, ou de département (Amiens, Poitiers, Limoges, Besançon).
- Le dernier ensemble, comportant seulement 11 villes-centres et 10 % de la population, se caractérise par une faible représentation des forts revenus. Souvent, les effectifs dans les différentes classes de revenu sont d'autant plus faibles que les revenus sont élevés. Aucune métropole n'y est présente. Les villes de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie sont nombreuses (Béthune, Douai-Lens, Maubeuge, Creil) dans ce groupe des villes-centres à bas-revenus.

Au sein des banlieues, deux grandes formes de distribution des revenus émergent. Toutes deux s'éloignent peu de la répartition nationale des revenus. Mais dans la première (33 banlieues et 72 % de la population hors banlieue parisienne), les revenus les plus faibles sont sensiblement moins fréquents, et les revenus plus élevés sensiblement plus fréquents. Dans le second cas, la situation est inversée. Le graphique représentant la seconde classe est en quelque sorte une image en miroir de la première. Pour ne pas alourdir le propos, ces deux classes seront qualifiées de « banlieues plutôt aisées » et « banlieues plutôt à bas revenus ».

En croisant les deux analyses précédentes, six grands types de pôles urbains sont obtenus, mais deux des croisements entre les caractéristiques de la ville-centre et de la banlieue renvoient à des situations marginales (figure 4). Pour simplifier la lecture, le nom du pôle urbain le plus peuplé sera attribué à chacune de ces quatre classes, à savoir Lyon, Marseille-Aix-en-Provence, Lille, Douai-Lens. Dans le « groupe Lyon », des banlieues plutôt aisées entourent des villes-centres ayant un profil en U, caractéristiques des métropoles les plus dynamiques. L'écart des profils entre villes-centres et banlieues n'est pas considérable. Dans certains cas, notamment à Lyon où beaucoup de quartiers prioritaires sont situés en banlieue, la situation de la banlieue recouvre de fortes inégalités internes.

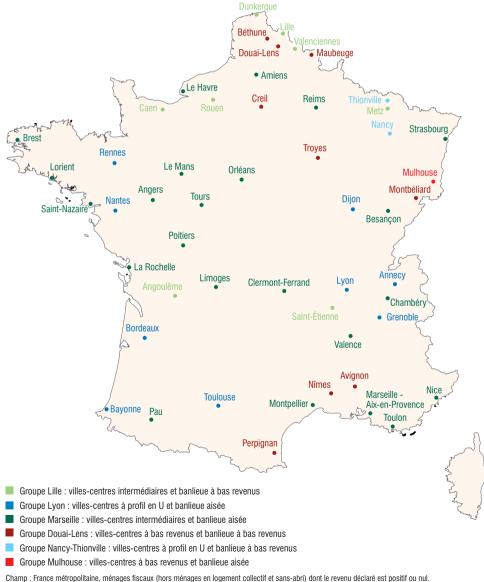
Les villes-centres du « groupe Marseille-Aix-en-Provence » appartiennent à l'ensemble intermédiaire et sont entourées le plus souvent de banlieues « aisées ». Cette situation où la banlieue est plus favorisée que la ville-centre est identifiée dans d'autres

travaux [Floch, op. cit.]. Des métropoles comme Marseille-Aix-en-Provence, Nice ou Strasbourg sont dans cette situation, ainsi que beaucoup de capitales régionales.

Dans le « groupe Lille », les villes-centres sont proches de celles du « groupe Marseille », mais sont entourées de banlieues à bas revenus. Ce sont souvent des pôles où les activités industrielles ont connu un déclin marqué (Saint-Étienne, Metz, Valenciennes) et quelques métropoles (Rouen, Lille) y figurent.

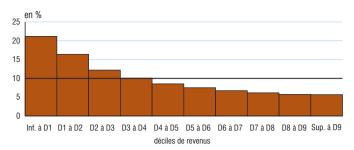
Le « groupe Douai-Lens » rassemble des villes-centres et des banlieues à faibles revenus. Aucune métropole n'appartient à ce groupe.

4. Typologie des pôles urbains selon la distribution des niveaux de vie

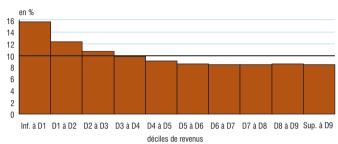


Champ: France metropolitaine, menages tiscaux (hors menages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu declare est positif ou nul. Sources: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012.

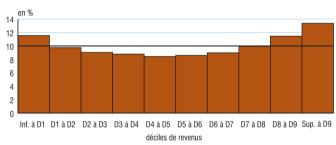
4a. Villes-centres à bas revenus



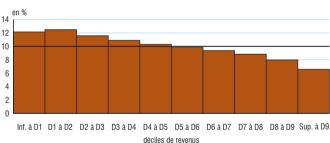
4b.Villes-centres intermédiaires



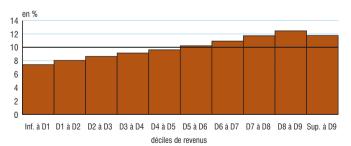
4c. Villes-centres à profil en U



4d. Banlieue à bas revenus



4e. Banlieue aisée



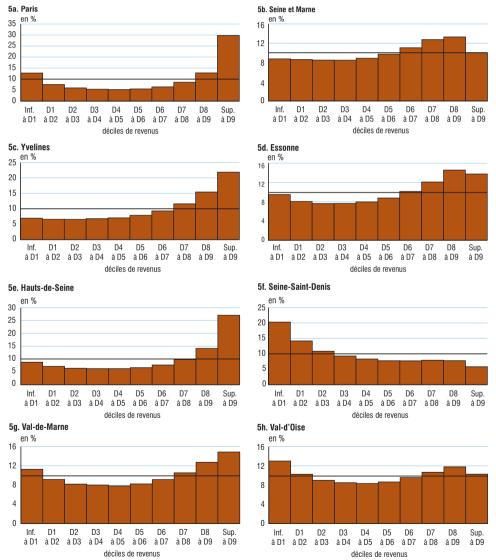
Champ: France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul. Sources: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012.

Le pôle urbain de Paris est caractérisé par une surreprésentation des hauts revenus mais aussi par la présence de populations pauvres

À ces situations s'ajoute celle de Paris. Le choix effectué ici est de séparer la banlieue à partir des départements, pour montrer les fortes différences entre eux (figure 5).

Le profil de Paris est plutôt un profil en J. Les revenus les plus faibles, inférieurs au 1^{er} décile, restent plus fréquents que dans la situation nationale, traduisant la présence de populations pauvres y compris dans la ville-centre où les revenus élevés sont les plus représentés. Les revenus élevés sont très importants, et la proportion de ceux qui sont supérieurs au 9^e décile est trois fois plus élevée qu'en France métropolitaine.

5. Distribution des niveaux de vie dans Paris et sa banlieue



Champ: France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul. Sources: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012.

Le département des Hauts-de-Seine a un profil quasiment identique à celui de Paris, avec une surreprésentation marquée des hauts revenus. Les revenus les plus faibles y sont en revanche moins présents, et encore moins dans le département des Yvelines. L'Essonne et le Val-de-Marne se rapprochent du profil en U des métropoles, la Seine-et-Marne du profil des banlieues aisées, le Val-d'Oise étant en position intermédiaire. La Seine-Saint-Denis a un profil très différent de celui des autres départements franciliens, se rapprochant de celui de certaines villes-centres du Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Inégalités, concentration et ségrégation au sein des pôles urbains

L'analyse précédente, issue des seules répartitions de revenus au sein des villes-centres et des banlieues, permet de repérer des différences sensibles entre les principaux pôles urbains. Mais elle n'épuise pas l'ensemble des inégalités de situation, car elle ne prend pas en compte la localisation des populations. Ces populations, qui diffèrent par leurs revenus, ne sont pas localisées de la même façon dans tous les pôles urbains. L'histoire des différentes agglomérations, les politiques d'aménagement, notamment en matière de logement, ont des conséquences sur les choix, plus ou moins subis, de localisation résidentielle des ménages. Selon les cas, les populations à faibles revenus ou les populations les plus aisées sont plus ou moins spatialement regroupées sur le territoire. C'est sur la base de ce concept de concentration locale de populations à faibles revenus que les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été définis en 2015.

Cette concentration plus ou moins forte des populations est souvent considérée comme une dimension de la ségrégation socio-spatiale. Dans cet article, le terme de ségrégation renvoie à la notion de séparation résidentielle de populations ayant des caractéristiques sociales – ici les niveaux de vie – différentes. La lutte contre ces tendances est au fondement des politiques visant à favoriser la mixité, et à favoriser ce que les urbanistes appellent désormais la « ville inclusive ».

Ces deux dimensions, concentration et ségrégation, sont liées entre elles mais ne se réduisent pas l'une à l'autre. Elles sont toutes deux corrélées positivement aux inégalités de distribution des revenus [Dabet et Floch, 2014]. Le lien entre concentration et inégalité des revenus est facile à appréhender : si une catégorie de la population est particulièrement représentée dans un pôle urbain, la probabilité pour qu'elle soit spatialement concentrée est importante. Le lien est plus complexe entre ségrégation et inégalité de revenu : si la répartition constatée dans le pôle urbain se retrouve à l'identique dans tous les sous-ensembles territoriaux, la ségrégation est nulle. Des territoires où les répartitions des revenus sont différentes peuvent avoir des niveaux de ségrégation proches. Des pôles urbains comme Valenciennes ou Douai-Lens, dans lesquels les populations à bas revenus sont très représentées, présentent des indicateurs de ségrégation assez faibles, alors qu'ils sont élevés à Creil ou Mulhouse.

La concentration des populations à bas revenus est mesurée en rapportant le nombre des habitants à bas revenus vivant dans des carreaux de 200 mètres de côté où leur proportion est supérieure à 40 %, au nombre total des habitants à bas revenus du pôle urbain. Les ménages à bas revenus sont ceux dont le revenu disponible est inférieur au seuil national du 2° décile. La concentration des populations aisées est appréhendée de façon symétrique en prenant les revenus par unité de consommation supérieurs au 8° décile [Bouzouina, 2008]. La ségrégation est mesurée à l'aide des indicateurs hiérarchisés utilisés pour l'étude des revenus, proposés par Reardon [Dabet et Floch, *op. cit.*]. Cette méthode permet d'utiliser l'ensemble des revenus, et non seulement les revenus extrêmes. Ces indicateurs permettent de voir si la « ségrégation des populations à bas revenus » est plus importante que la « ségrégation des populations aisées ». Un indice synthétique est calculé à partir de cette série d'indicateurs partiels (*encadré 4*).

Encadré 4

Indicateur de ségrégation

L'indicateur de ségrégation retenu est un indicateur de ségrégation hiérarchisé, issu des travaux de Reardon et Bischoff, présenté dans [Floch et Dabet, 2012]. Il a été proposé pour étudier tout particulièrement la ségrégation liée aux différences de revenus.

La première étape consiste à se donner une suite de revenus $r_1, \ldots, r_k, \ldots, r_k$. À chacun des éléments de cette suite, une suite de proportions $p_1, \ldots, p_k, \ldots, p_k$ est associée où p_k désigne la part de la population dont le revenu par unité de consommation est inférieur à r_k .

Le territoire est découpé en *n* mailles élémentaires

Pour chacune de ces valeurs p_k, on calcule un indicateur de Theil-Finezza, noté H_k.

$$H_k = \sum_{i=1}^n \frac{t_i \left(E_k - E_{ik} \right)}{E_k T}$$

t_i représente la population du carreau i., T est la population totale du territoire.

 E_{ik} désigne l'entropie calculée au niveau de la maille élémentaire i, ici un carreau de 200 m de côté pour la population du k-ième quantile.

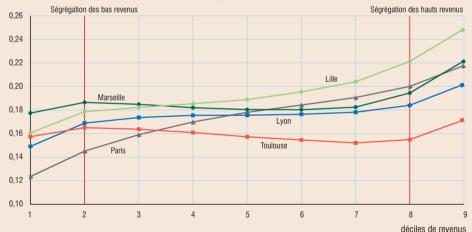
E_k désigne l'entropie calculée au niveau de l'unité urbaine.

$$E_{ik} = -\left(p_{ik}\log_2(p_{ik}) + (1 - p_{ik})\log_2(1 - p_{ik})\right)$$

$$E_{\nu} = -\left(p_{\nu}\log_2(p_{\nu}) + (1 - p_{\nu})\log_2(1 - p_{\nu})\right)$$

On peut ainsi calculer une suite de valeurs $(E_1, ..., E_k, ..., E_k)$ de l'entropie au niveau de l'agglomération et une suite de valeurs $(H_1, ..., H_k, ..., H_k)$ de l'indicateur de Theil-Finizza. On peut ainsi construire un profil et caractériser la ségrégation des riches et celle des pauvres, avec i=1,...,k,...K correspondant aux déciles.

Profil de la ségrégation pour quelques agglomérations



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux dont le revenu déclaré est positif ou nul. Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012.

On utilise ensuite trois mesures de ségrégation :

- un indice de ségrégation des bas revenus qui correspond au H du 2^e décile ;
- un indice de ségrégation des hauts revenus qui correspond au H du 8^e décile ;
- un indice de ségrégation synthétique, construit à partir de l'ensemble de ces indicateurs dichotomiques. Reardon propose une façon d'agréger ces indicateurs en utilisant une pondération calculée à partir de l'entropie :

 $w_k = \frac{E(p_k)}{\sum_{i=1}^k E(p_i)}$

La concentration des hauts ou des bas revenus est plus marquée selon les groupes

Les études menées dans le cadre de la politique de la ville ont porté avant tout sur la localisation des populations les plus pauvres. Des travaux moins nombreux se sont intéressés au regroupement des populations les plus aisées [Pinçon et Pinçon-Charlot, 2007].

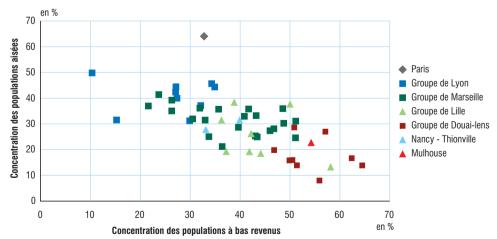
La situation du pôle urbain parisien pour ce qui est de la concentration des revenus est très particulière (figure 6). Les populations à revenus élevés sont spatialement très concentrées, le niveau de l'indicateur retenu pour mesurer cette concentration y dépassant 60 %. Cette situation résulte à la fois de la surreprésentation des ménages dont les revenus sont supérieurs au 8° décile et d'une forte tendance à l'entre-soi. Cette concentration provient de la situation de la ville-centre, mais aussi de la proximité des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, où la concentration des hauts revenus est particulièrement marquée ; la concentration des ménages pauvres y est beaucoup moins importante, sans être faible pour autant. Comme pour la répartition des revenus, la situation de la Seine-Saint-Denis diffère fortement de celle des autres départements.

Dans le « groupe Lyon », la concentration des ménages aisés est plus marquée que celle des ménages à bas revenus. Sans arriver au niveau de Paris, la concentration des ménages aisés peut atteindre des niveaux élevés, notamment à Annecy et à Lyon. La majorité des pôles urbains de ce groupe se situent dans le tiers supérieur pour la concentration des hauts revenus, le tiers inférieur pour celle des bas revenus.

Dans le « groupe Marseille-Aix-en-Provence », numériquement le plus important, la situation est inversée : la concentration des ménages à bas revenus est en général plus forte. S'agissant de la concentration des ménages aisés, la grande majorité des pôles urbains de ce groupe se situe dans une position médiane. C'est encore le cas, dans une moindre mesure pour ce qui est des populations à bas revenus. Un sous-ensemble de ce groupe, comprenant notamment Marseille-Aix-en-Provence, Amiens, Le Havre et Besançon se caractérise par une forte concentration des ménages à bas revenus. À Marseille-Aix-en-Provence, la concentration des ménages aisés place le pôle urbain dans le premier tiers pour cet indicateur.

Dans le « groupe Lille », les pôles urbains sont le plus souvent en position médiane pour ce qui est de la concentration des ménages à bas revenus, alors que dans le « groupe Douai-Lens », les pôles sont systématiquement dans le tiers supérieur, pour ce même indicateur de concentration des ménages à bas revenus.

6. Concentration des hauts et bas revenus

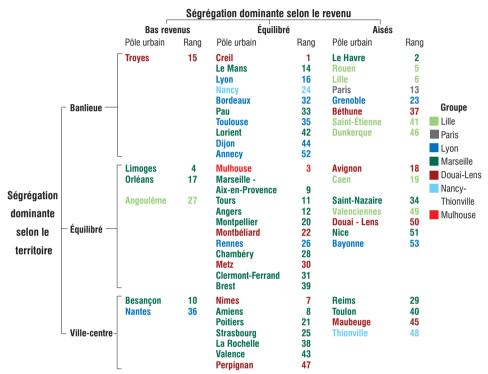


Champ: France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul. Sources: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012.

Plus de disparités entre les groupes pour la ségrégation des revenus

Sans être univoque, le lien entre la répartition des revenus et la concentration des populations les plus aisés ou les plus pauvres est prononcé. La ségrégation spatiale est un phénomène plus complexe et les différences au sein d'un même groupe peuvent être marquées (figure 7). On a distingué ségrégation des hauts revenus et ségrégation des bas revenus [Reardon et Bischoff, 2011].

7. Classement des pôles urbains selon le niveau et la nature de la ségrégation



Champ: France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Lecture: le pôle urbain de Besançon est en 10° position pour le niveau de ségrégation. La ségrégation est plus élevée en ville-centre qu'en banlieue. Elle est due davantage à la population des ménages à bas revenus. Dans le pôle urbain de Montbéliard (22° position), les niveaux de ségrégation dans la ville-centre et la banlieue sont proches. Il en est de même pour la ségrégation des ménages aisés et celle des ménages à bas revenus.

Besançon est dans le groupe de Marseille, Montbéliard dans celui de Douai-Lens.

Sources: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012.

La situation parisienne reste particulière, avec une ségrégation des hauts revenus beaucoup plus élevée que celle des bas revenus. Paris, qui se situe au 13^e rang des agglomérations étudiées pour le niveau de ségrégation, se distingue ainsi de la situation des grands pôles du « groupe Lyon » où les indicateurs relatifs aux hauts et bas revenus ont des valeurs proches. C'est la situation de la banlieue qui contribue le plus à la ségrégation.

Le « groupe Lyon » est le plus homogène. Dans la grande majorité des pôles qui le composent, c'est la banlieue qui contribue le plus à la ségrégation. Le niveau ségrégation des ménages à bas revenus et celui des ménages aisés sont assez proches. C'est à Lyon que l'indicateur de ségrégation prend la valeur la plus forte (16^e rang). En général, le niveau de ségrégation est peu élevé, notamment à Dijon, Annecy et Bayonne.

Le « groupe Marseille » est moins homogène. Les indices les plus élevés sont mesurés à Amiens (8° rang) et Marseille (9°), le plus faible à Nice (51°). La ségrégation est plus élevée dans la ville-centre ou apparaît équilibrée entre ville-centre et banlieue. Dans la majorité des cas, la ségrégation des ménages à bas revenus.

Dans le « groupe Lille », le niveau global de ségrégation présente aussi des situations très contrastées, avec des pôles urbains comme Rouen et Lille où il est très élevé, d'autres comme Dunkerque ou Valenciennes où il est faible. Cette situation illustre la complexité du lien entre inégalités de revenu et ségrégation. Dans ce groupe, les indicateurs sont plus élevés en banlieue et pour les populations aisées.

Le dernier groupe est le plus hétérogène avec le pôle où la ségrégation est la plus élevée (Creil) et des pôles où elle est peu élevée (Douai-Lens). Aucune tendance forte ne se dégage, si ce n'est une faible ségrégation des bas revenus.

Pour en savoir plus

Aerts A.-T., Chirazi S., Cros L., « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première* n° 1552, juin 2015.

Bouzouina L., « Polycentrisme et ségrégation intra-urbaine : résultats exploratoires à partir d'une comparaison entre Lyon, Lille et Marseille », $47^{\rm e}$ colloque de l'ASRDLF, 2008.

Dabet G., Floch J.-M., « La ségrégation spatiale dans les grandes unités urbaines de France métropolitaine : une approche par les revenus », *Document de travail* n° H2014-01, Insee, mars 2014.

Floch J.-M., « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », in *France portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Floch J-.M., « La ségrégation dans les grandes agglomérations de France métropolitaine », in *Données urbaines 7*, Economica.

Pinçon M., Pinçon-Charlot M., Les ghettos du gotha, Le Seuil, 2007.

Reardon S.F., Bischoff K., "Income Inequality and Income Segregation", American Journal of Sociology, 116/4:1092-1153, 2011.

Theil, H. and Finezza, A.J., "A Note on the Measurement of Racial Integration of Schools by Means of Information Concepts", *Journal of Mathematical Sociology* 1:187-194, 1971.